CHAMPIONNAT REGIONAL
SENIORS
LIGUE ATHLETISME DU GRAND EST

DIMANCHE 29 JUIN 2025 A EPINAL (88)

STADE DE LA COLOMBIERE

QUALIFICATIONS

Les Championnats sont ouverts aux athlètes du GRAND EST licenciés FFA à partir de cadets jusqu'à masters **Qualification au Bilan à la hauteur des 36 meilleurs confirmés en sprint-haies, 24 en demi-fond et 16 en concours.**

Hors Ligue : La participation des athlètes des autres Ligues est acceptée.
Le niveau requis pour les athlètes est N4 et un droit d'Engagement de **10 Euros par épreuve** (payable en ligne), demande à faire jean-louis.walter2@wanadoo.fr (et en copie à dduchene@athlelarge.fr) avant la date limite d'engagement.

Sont qualifiés pour ces championnats, les athlètes ayant réalisé des performances dans la période du **01/09/2024 au 22/06/2025.**

ENGAGEMENTS LARGE :

Les engagements seront à faire dans la rubrique « engagé(e)s » sur le site internet de la ligue et seront clos le **Mardi 24 juin 2025 à 23h59**

Pour toute demande exceptionnelle d'engagement hors critères définis ci-dessus, une demande sera faite par le club par mail avec argumentation. Elle est à faire obligatoirement à jean-louis.walter2@wanadoo.fr (et en copie à dduchene@athlelarge.fr) avant la date limite d'engagement.

La liste **définitive** des engagés sera sur le site au plus tard le vendredi 27 juin 2025 ainsi que les horaires définitifs.

Engagement après la fermeture de la saisie sur le site jusqu'au vendredi 27 juin 2025 : 30€ (considéré comme engagement sur place)

Pas d'engagements sur place.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

- Tous les athlètes doivent confirmer, obligatoirement, leur participation au moins **45'** avant le début de l'épreuve.
- **Tout athlète n'ayant pas confirmé sa participation se verra interdire la participation à l'épreuve concernée.**
- **Les listes d'engagement seront disponibles à la chambre d'appel dès le début de la compétition.**

- Un athlète ayant participé à un tour d'une épreuve et qualifié pour un tour suivant aura la possibilité de se déclarer non-partant pour ce tour suivant. Il devra le signaler au secrétariat au plus tard 30 minutes après l'annonce et l'affichage des résultats du tour qualificatif.
- Un athlète non confirmé se verra infliger une pénalité pour « non-confirmation sur place » de 5 euros (sauf avis médical).
- Les athlètes ayant confirmé leur participation et qui ne se présentent pas sur leur épreuve et ceux qui n'ont pas signalé leur non-participation après une qualification pour un tour suivant seront exclus de participation à toutes les épreuves ultérieures de la compétition (sauf avis médical).
- Relais Inscription sur place avant 15h30

DEROULEMENT DES EPREUVES

Toutes les épreuves (si les conditions techniques le permettent) sont disputées « toutes catégories » avec les engins et hauteur de haies senior.

Les U18, U20, U23 ainsi que les masters seront considérés comme des seniors

- 100m/100mH/110mH : les séries sont constituées de manière hétérogène (couloirs aléatoires), Le nombre de finales est de 2 Finales A et B, la finale B se déroulera en premier.
- Pour les autres courses, il y aura plusieurs finales par niveau suivant le nombre de participants confirmés.
- Pour les concours il y aura 3 essais supplémentaires pour les 8 meilleures performances de la ligue Grand Est.

- Montées de barres concours hauteur et perche *:*
    - Pas de barrage pour les concours de Hauteur et Perche
    - Les Montées seront déterminées par la CSO en fonction des Bilans Nationaux, à la date butoir des inscriptions.

Qualifications aux finales pour les courses : Seuls 2 athlètes non sélectionnables en équipe de France même licenciés à la ligue LARGE ou hors-ligues par finale.

NB : le nombre de finales sera déterminé sur place par le Délégué Technique

OFFICIELS :

Les engagements seront à faire dans la rubrique « engagé(e)s » sur le site internet de la ligue et seront clos le Jeudi 26 juin 2024 à 23h59.

1 officiel par club pour 1 à 5 athlètes engagés, 2 pour 6 à 10, 3 pour 11 à 20, 4 pour 21 à 30, 5 pour 31 à 40 athlètes et 6 pour au-delà.

PENALITE DE 100 EUROS PAR OFFICIEL MANQUANT

Attention

Devant les difficultés actuelles de constituer un jury, si le quota n'est pas respecté, nous appliquerons strictement la règle

CHAMPIONNAT REGIONAL
SENIORS
LIGUE ATHLETISME DU GRAND EST

DIMANCHE 29 JUIN 2025 A EPINAL

STADE DE LA COLOMBIERE

11h00	**Ouverture de la chambre d'appel – confirmation des participations –Réunion et mise en place du jury**								
	Seul les athlètes et Officiels Techniques sont admis sur le terrain								
		Hauteur	**Longueur**	**Triple Saut**	**Perche**	**Poids**	**Disque**	**Javelot**	**Marteau**
12h00									M
12h30	**400m haies 0.76 F - Finales**		F			F			
12h50	**400m haies0.91M– Finales**								
13h00	**100m F - séries**	M			F			F	
13h10	**100m M - séries**								
13h30	**100m haies 0,84 F - séries**						F		
13h50	**110m haies 1,06 M - séries**								F
14h30	**800m F-Finales**		M						
14h45	**800m M-Finales**								
15h00	**100m haies 1,06 M Finales**			F		M		M	
15h10	**110m Haies 0,84 F Finales**	F							
15h20	**100m F- Finales B/A**				M				
15h30	**100m M- Finales B/A**								
15h50	**400m F- Finales**								
16h10	**400m M - Finales**						M		
16h30	**1500m F- Finales**			M					
16h40	**1500m M- Finales**								
17h00	**200m F-Finales**								
17h20	**200m M-Finales**								
17h45	**4 x 100m F-M**								

Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction des engagements, ils seront mis en ligne au plus tard le vendredi 27 juin 2025.

Directeur de Réunion : Chantal CARLIER **Juges Arbitres** : Christian GOEPFERT

Délégué Technique CSO : Jean MONTFERRAN / David DUCHENE

Réclamation :
Les réclamations sont à déposer selon le règlement Fédéral au plus tard 30 mn après la proclamation résultats.

TITRES DECERNES ET REMISES DE MEDAILLES

Les Titres de champion du Grand Est sont décernés pour chaque épreuve inscrite au programme.
Les 3 premiers par épreuve se présenteront au protocole pour retirer leurs médailles. Les médailles non retirées ne seront pas remises ultérieurement. Les athlètes, leurs dirigeants et les officiels veilleront à l'application de cette disposition.